

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2023/29

AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE BOISSONS – LA RENAISSANCE

Le Maire de Valsershône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L.3334-1 et L.3334-2,

VU la demande présentée par l'association LA RENAISSANCE, tendant à obtenir l'autorisation temporaire de servir des boissons de 3^{ème} catégorie :

- du vendredi 12 mai 2023 à 18h00 au vendredi 12 mai 2023 à 23h00, à la rue du Four Banal, 01200 Valsershône, à l'occasion de l'évènement la Renaissance Comice 2023,
- du dimanche 14 mai 2023 à 08h00 au dimanche 14 mai 2023 à 19h00, à l'ancienne école de Vouvray, rue du Bugey, 01200 Valsershône, à l'occasion de l'évènement la Renaissance Comice Agricole 2023,
- du dimanche 14 mai 2023 à 08h00 au dimanche 14 mai 2023 à 19h00, à la Place du Comice, 01200 Valsershône, à l'occasion de l'évènement la Renaissance Comice 2023,

ARRETE

Article 1 : L'association LA RENAISSANCE est autorisée à ouvrir un débit de boissons de groupe 3 :

- du vendredi 12 mai 2023 à 18h00 au vendredi 12 mai 2023 à 23h00, à la rue du Four Banal, 01200 Valsershône, à l'occasion de l'évènement la Renaissance Comice 2023,
- du dimanche 14 mai 2023 à 08h00 au dimanche 14 mai 2023 à 19h00, à l'ancienne école de Vouvray, rue du Bugey, 01200 Valsershône, à l'occasion de l'évènement la Renaissance Comice Agricole 2023,
- du dimanche 14 mai 2023 à 08h00 au dimanche 14 mai 2023 à 19h00, à la Place du Comice, 01200 Valsershône, à l'occasion de l'évènement la Renaissance Comice 2023.

Article 2 : L'association LA RENAISSANCE se conformera à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée,

- à la Brigade de Gendarmerie de Valserhône
- à la Police Municipale
- au demandeur

Fait à Valserhône, le 03 mars 2023

Pour Le Maire,

~~L'adjointe déléguée,~~

Isabelle DE OLIVEIRA



Mis en ligne le 13 avril 2023